



DECISION  
N° 95.00.611.009.0 DU 6 AVRIL 1995

**Additif n° 1**  
**au Certificat d'approbation C.E. de type**  
**n° 94.00.611.011.0 du 19 octobre 1994**

Le présent additif concerne la balance PRECIA modèle C16, qui diffère du modèle faisant l'objet du certificat précité par la possibilité de placer le dispositif afficheur destiné au client au sommet d'une colonne (schéma n° 1). Ce dispositif afficheur est installé dans un boîtier en matière plastique du type ABS, il est relié à la carte électronique par un câble (plan n° 4 03 667) passant à l'intérieur de la colonne. La connexion du câble avec la carte électronique est protégée par le dispositif de scellement de l'instrument.

Les autres caractéristiques fixées par le certificat précité restent inchangées.

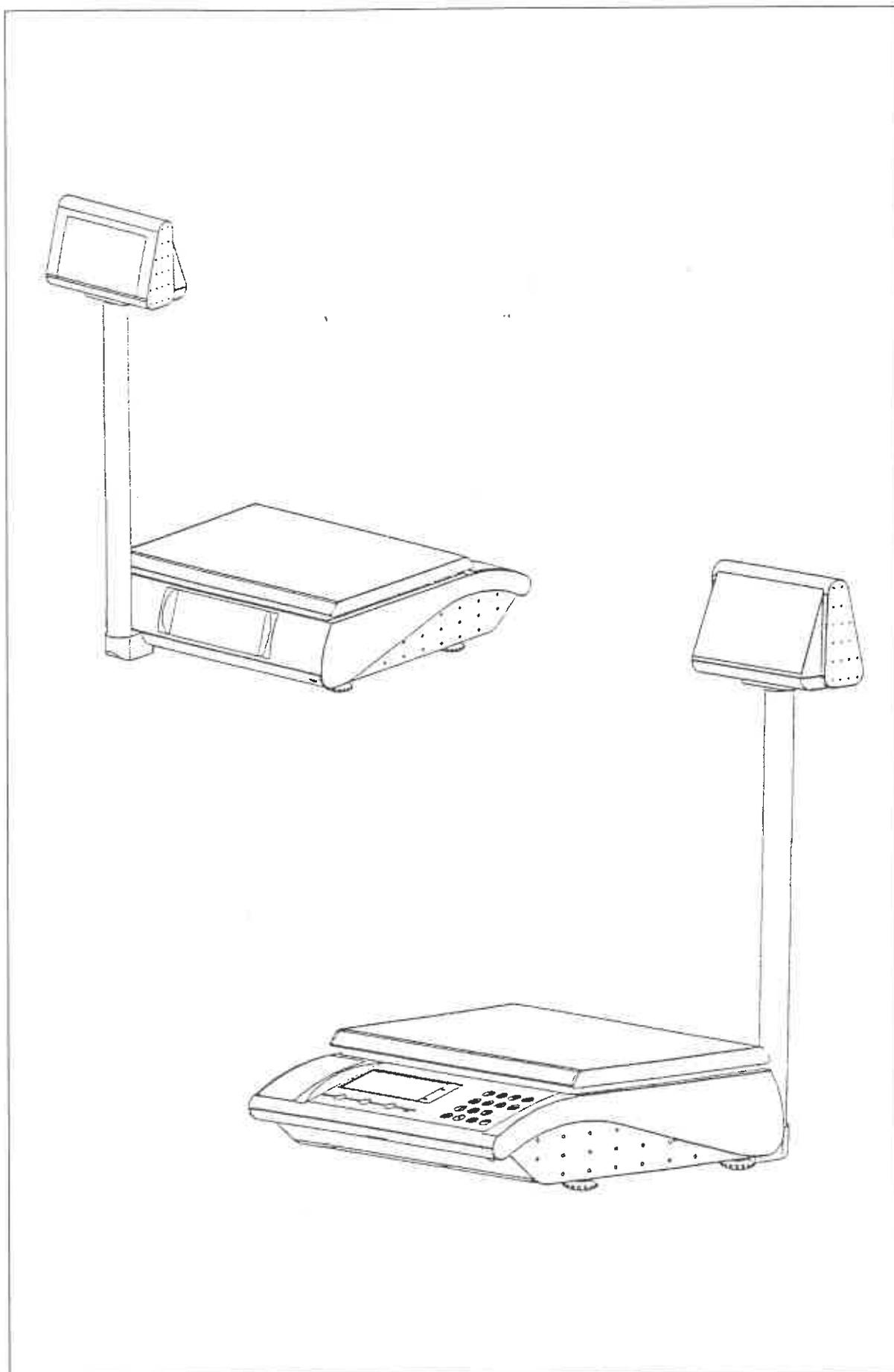
La présente décision comporte 2 pages.

---

LE SOUS-DIRECTEUR  
DE LA METROLOGIE,

J.F. MAGANA

---





Page 2/2 Schéma n° 1

